

Affichage : le 27/05/2024

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 27/05/2024</p>
--

Présents : Mme B. GOSSET, Mrs R. DEHONDT, JM HENON, F. LAHOUSSE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 26/05/2024

Coupe ADN :

28140668 BOULOGNE Conti A – ARQUES Es C : Forfait de ARQUES Es 3 (mail du club) ; Homologué BOULOGNE Conti A 3 – ARQUES Es C 0 par forfait. Amende minorée de 25 euros à ARQUES Es

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : JM HENON